

Formules temporaires Reference & Full Travel Assistance



www.axa-assistance.be

UNE PROTECTION COMPLÈTE POUR UNE PÉRIODE TEMPORAIRE

Même pour un court séjour à l'étranger, une assistance complète est très conseillée. Les formules temporaires sont limitées dans le temps et couvrent tant les personnes que leur véhicule. Elles peuvent être complétées par des options telles que l'assurance accidents de voyage et l'assurance bagages.

Choix entre:

Formule temporaire Reference

Sans assurance annulation, avec les assurances accidents et bagages en option

Full Travel Assistance

Assurance annulation, assurance bagages et assistance, avec en option l'assurance accident

GARANTIES

	Reference	Full Travel
Assistance à la personne		
Durée du séjour (jours consécutifs)	90 jours	90 jours
Option prolongation du séjour	✓	—
Frais médicaux à l'étranger	€ 250.000	€ 250.000
Option frais médicaux à l'étranger étendus à € 1 million	✓	—
Rapatriement	Illimité	Illimité
Assistance ski	✓	✓
Assistance voyage	✓	✓
Frais médicaux post-hospitaliers en Belgique	€ 2.500	—
Frais de recherche et de sauvetage à l'étranger	€ 5.000	€ 2.500
Assurance bagages	—	€ 1.500
Annulation de voyage		
1 personne	—	€ 5.000/sinistre
Assistance au véhicule		
Dépannage/Remorquage après un incident technique	✓	✓
Hôtel à l'étranger pendant les réparations	€ 75/nuitée/chambre	€ 75/nuitée/chambre
Franchise kilométrique	0 km	0 km
Immobilisation à l'étranger:		
- immobilisation < 5 jours: hôtel ou poursuite du voyage	✓	✓
- immobilisation > 5 jours: continuation du voyage ET rapatriement	✓	✓
- immobilisation > 5 jours: continuation du voyage OU rapatriement	—	—
Assistance remorque et caravane	✓	✓
Assistance juridique	✓	✓

Formules temporaires Reference & Full Travel Assistance



TARIF REFERENCE

nombre de jours	4	8	16	23	31	45
Assistance aux personnes (prime par personne)						
zone 1	€ 15	€ 20	€ 25	€ 29	€ 34	€ 39
zone 2	€ 35	€ 48	€ 57	€ 65	€ 73	€ 89
Assistance aux véhicules (prime par véhicule)						
zone 1	€ 33	€ 34	€ 42	€ 47	€ 52	€ 60
Assurance accidents de voyage: par tranche de € 25.000, max. € 250.000						
	€ 5	€ 6	€ 8	€ 10	€ 12	€ 14
Assurance bagages en complément à assurance accidents: par tranche de € 1.000, max. € 3.000						
	€ 10	€ 11	€ 16	€ 19	€ 24	€ 28

(La souscription de l'option assurance bagages est uniquement possible si l'assurance accidents de voyage est souscrite)

La remorque ou caravane est assurée gratuitement avec le véhicule tracteur.
Frais médicaux : remboursement jusqu'à € 1.000.000 pour € 50 par personne quelle que soit la zone.

Validité

- ✓ L'assistance aux personnes et l'assurance bagages sont valables dans le monde entier.
- ✓ L'assistance aux véhicules est valable en zones 1 et 2.

ZONE 1: A l'exclusion des parties de ces pays situées hors d'Europe : Allemagne, Andorre, Autriche, Baléares, Belgique, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne à l'exclusion des îles Canaries, Estonie, Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Kosovo, l'Etat du Vatican, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Grand-Duché de Luxembourg, Macédoine, Malte, Maroc, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Grande Bretagne, Roumanie, Russie, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchèque, Tunisie, Turquie, Ukraine

ZONE 2: les autres pays du monde non repris dans la zone 1.

TARIF FULL TRAVEL ASSISTANCE

nombre de jours	4	8	16	23	31	45	62	90
Assistance aux personnes, assurance annulation et assurance bagages:								
5,8% de la valeur totale du voyage, avec une prime minimum de € 30 (taxes comprises).								
Assistance aux véhicules (prime par véhicule)								
zone 1	€ 18	€ 24	€ 28	€ 32	€ 37	€ 45	€ 52	€ 67
zone 2	€ 27	€ 36	€ 44	€ 50	€ 56	€ 67	€ 77	€ 98
Assurance accidents de voyage pour un capital de € 12.500								
	€ 2,5	€ 3	€ 4	€ 5	€ 6	€ 7	€ 8,5	€ 10,5

Validité

- ✓ L'assistance aux personnes et l'assurance bagages sont valables dans le monde entier.
- ✓ L'assurance annulation n'est valable que si elle est souscrite au moins 30 jours avant la date de départ du voyage ou au plus tard le jour de la réservation du voyage.
- ✓ L'assistance aux véhicules est valable en zones 1 et 2.

Assurance accidents de voyage

- ✓ En cas de décès ou d'invalidité permanente.

Zones de validité

ZONE 1: Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne continentale et les Baléares à l'exclusion des îles Canaries, France y compris la Corse à l'exclusion des Dom-Tom, Irlande, Italie y compris les îles, Etat du Vatican, Liechtenstein, Grand-Duché de Luxembourg, Monaco, Pays-Bas, Portugal, Grande-Bretagne, Saint-Marin
ZONE 2: Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Finlande, Grèce, Hongrie, îles Canaries, Macédoine, Norvège, Pologne, République de Serbie, République Slovaque, République Tchèque, Roumanie, Slovénie, Suède, Turquie (partie européenne uniquement)

ZONE 3: les autres pays du monde non repris dans les zones 1 et 2.